

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 1^{er} mars à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 février 2018,

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	24	5	0	4

Membres présents :

BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LENOBLE Monique, LOURADOUD Patricia, MENUCELLI Thierry, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, ROGER Edouard, SERRU Marie Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

Suppléants avec voix délibérative :

TESSIER Marie-Claude suppléante de MUZETTE Thierry.

Membres ayant donné pouvoir :

BODIN Pascal donne pouvoir à TERRIER Gilles, CHABANAT Christine donne pouvoir à PONS Gérard, PAQUET Laurent donne pouvoir à CHADELAUD Michel, SIMON Isabel donne pouvoir à PLAZANET Mélanie, VERGNE Didier donne pouvoir à LENOBLE Monique.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Absents :

CAMBOU Stéphane, DEVAUX Nathalie, DUPUY Nathalie, LACOUTURIERE Michel

Secrétaire de séance : PLAZANET Mélanie

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Délibération n° 07-2018 : Autorisation de signer la convention d'assistance à l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) entre le SEHV et la Communauté de Communes des Portes de Vassivière

Vu la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) en date du 17 août 2015 fixant les grandes orientations de la transition énergétique en France, et prévoyant des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique à horizon 2030 et 2050,

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat air énergie territorial (PCAET),

Vu la possibilité offerte au SEHV, par la loi sur la transition énergétique, au travers de la Commission consultative paritaire Energie (CCPE), d'assurer au nom et pour le compte d'un ou plusieurs EPCI qui en sont membres, l'élaboration du PCAET,

.../...

Vu la convention cadre portant accord de partenariat pour la mise en œuvre de la transition énergétique entre le SEHV et les EPCI à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans son périmètre approuvée par le conseil communautaire réuni le 23 février 2017

Vu l'engagement pris en propre par le SEHV à l'article 3.1 de cette convention, visant :

- l'élaboration d'une étude sur la Stratégie Départementale de Transition Energétique, comprenant les volets règlementaires «Diagnostic» et «Stratégie territoriale» du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et la restitution gratuite des résultats aux EPCI engagés dans la démarche,
- l'accompagnement de chaque EPCI, obligé ou volontaire, sur sa demande, dans les différentes phases d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des PCAET, après établissement d'une convention spécifique,

Vu l'accord-cadre conclu par le SEHV avec le groupement Energies Demain/AEC pour une durée de 4 ans visant la réalisation de ces prestations,

Considérant que la transition énergétique est une opportunité pour notre territoire, en termes d'optimisation budgétaire, d'attractivité économique, et de qualité de vie,

Considérant le caractère novateur et incitatif de la démarche mutualisée retenue par le SEHV, et l'intérêt pour notre communauté de s'y associer,

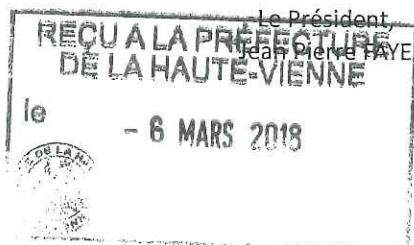
Considérant que le projet de convention proposé, approuvé par l'assemblée délibérante du SEHV le 21 juin 2017, a pour objet de déterminer les conditions d'assistance à l'élaboration des PCAET de l'EPCI, conduite sous maîtrise d'ouvrage du SEHV,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de s'engager dans la réalisation d'un plan climat air énergie territorial, en s'associant à la démarche initiée par le SEHV,
- d'approuver le projet de convention d'assistance à l'élaboration du plan climat air énergie territorial entre la Communauté de communes des Portes de Vassivière et le SEHV,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention, et tous ses avenants éventuels,
- de donner délégation au Président pour engager l'établissement dans le cadre des pré- validations des bons de commande afférents à la prestation 2, relatifs au forfait « assistance à l'élaboration des PCAET », éventuellement augmenté des missions d'animation et d'assistance complémentaires, que lui soumettra le SEHV,
- de s'acquitter de la participation financière prévue à l'article 7 de la convention (le tout en euros TTC) et d'inscrire les sommes correspondantes au budget,
- de fournir au SEHV une attestation de non récupération de la TVA établie par les services fiscaux compétents sur ce projet.
- de s'engager à respecter le plan de financement prévisionnel annexé à la présente convention, et à ne pas solliciter de subventions supplémentaires sur ce projet, quelle qu'en soit l'origine, sans en avertir préalablement le SEHV pour avis conforme,
- de s'engager à respecter les obligations de publicité requises des partenaires financiers institutionnels (l'Europe par les fonds FEDER notamment) par les moyens indiqués et/ou fournis par le SEHV.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 05 mars 2018



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
8, rue de la Collégiale
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : 13/03/18
Publié le : 13/03/18